



1 Place Saint Seurin - 33680 Le Porge

05.56.26.50.15

accueil@mairie-leporge.fr

www.mairie-leporge.fr

Objet : obligation d'instruction

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous informe que les inscriptions à l'école maternelle pour les enfants nés en 2020 ont débuté depuis janvier 2023.

Pour information, l'instruction est obligatoire dès l'âge de 3 ans. Si vous souhaitez que votre enfant soit scolarisé, vous devez l'inscrire à l'école maternelle.

Les démarches à effectuer sont les suivantes :

- 1. inscription en mairie**
- 2. prise de rendez-vous avec Florence JOURDE, Directrice de l'école après avis favorable de Madame la Maire.**

Si vous préférez vous charger vous-mêmes de l'instruction de votre enfant, vous devez en demander l'autorisation à la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en mon plus profond respect.

La Maire,

Sophie BRANA

